



Compte rendu de l'assemblée du 11 février 2014

Dans le cadre du projet GTECH/GIS, les salariés de la production informatique et les syndicats CGT et FO sont confrontés au refus de la Direction de répondre à leurs revendications, contrairement à ce qu'affirment dans un tract la CFDT, la CGC et l'UNSA.

Ils ont dû faire grève le 4 février et ils ont donné rendez-vous aux salariés de tous les services de Generali le 11 février 2014 parce nous sommes tous concernés par le programme OPEX de réduction des coûts d'un milliard d'euros.

Alors que l'auditorium était libre, la Direction a refusé l'accès à cette salle contrairement aux usages antérieurs. Il a fallu tenir cette réunion salle du comité d'établissement **qui était comble, archi-comble**. De ce fait de nombreux salariés qui se sont présentés n'ont pas pu participer à l'assemblée.

Cependant de nombreux services étaient représentés et nous avons pu avoir un débat qui a abouti aux décisions suivantes :

Les salariés réunis avec les syndicats FO et CGT apportent leur total soutien aux revendications des salariés de la production informatique.

- **Le maintien en France et au sein de l'UES de toutes les activités de la DSI et d'un site de données, notamment de l'infrastructure et du réseau.**
- **Le retrait du projet de mise à disposition des salariés.**
- **Le retrait de tout projet de délocalisation (toute la DSI).**
- **Le maintien sans limitation de durée des contrats avec Generali Vie et sans aucune suppression de postes ni réduction d'effectif (toute la DSI).**

Ils revendiquent pour l'ensemble de l'entreprise :

- **La garantie d'aucune délocalisation,**
- **Le maintien de toutes les activités au sein de l'UES,**
- **La garantie d'aucune suppression d'emploi du maintien des effectifs sans limitation de durée**

Ils mandatent les syndicats CGT et FO pour transmettre ces revendications à Eric Lombard et en informer les actionnaires.

Ils réclament l'accès à l'auditorium pour permettre aux syndicats FO et CGT de faire un compte rendu de leurs démarches.

Au CE DMSMO du 11 février 2014, les élus des syndicats CFTD, CGC et UNSA ont signé un chèque en blanc à la Direction en rendant un avis (même défavorable) alors que la Direction refusait de communiquer des informations indispensables !

Ce chèque en blanc autorise la Direction à réorganiser la production informatique, à transférer les actifs vers une société de droit italien sans aucune description de ces actifs. Il entérine le choix de deux sites de données hors de France sans examen de l'étude de risque qui a été réalisée mais que la Direction refuse de communiquer, sans doute parce qu'elle démontre que le seul site sécurisé est le site français. Il entérine également les avenants de mise à disposition sans aucune garantie pour l'avenir professionnel des salariés.

Les syndicats FO et CGT et les élus FO et CGT au CE DMSMO et au CCE sont donc dans l'obligation de saisir le Tribunal de Grande Instance de Paris pour :

Ordonner la communication au CE DMSMO et au CCE des documents suivants :

- *Projets de statuts officiels de GIS et de la succursale française*
- *Projet d'apport partiel d'actifs de Generali France vers GIS ou, au moins, une description détaillée **
- *La communication officielle au CE de l'étude de risque réalisée par Generali France sur les data center italien, allemand et français*
- *Une indication du coût prévisible en 2014 de l'opération pour Generali France*
- *Des prévisions sur les effectifs tant internes qu'externes (Prestataires)*

Ordonner la suspension de la procédure d'information-consultation du Comité Central d'Entreprise tant que les documents susvisés n'ont pas été communiqués,

Ordonner la reprise de la procédure d'information-consultation du Comité d'entreprise sur le projet de d'évolution de l'organisation de la Direction Production et Services de la Direction des Systèmes d'information dans le cadre de la mise en place de GTech,

Ordonner la suspension à titre conservatoire du projet d'évolution de l'organisation de la Direction Production et Services de la Direction des Systèmes d'information dans le cadre de la mise en place de GTech et la remise des parties en l'état où elles se trouvaient avant le 29 octobre 2013, sous astreinte.

(*) L'apport d'actifs est composé des matériels, logiciels, licences et contrats de sous-traitance. La Direction a-t-elle quelque-chose à cacher ?